

Madame la Conseillère fédérale  
Doris Leuthard  
Cheffe du Département fédéral de  
l'économie  
Palais fédéral Aile Est  
3003 Berne

Réf. : MFP/14013803

Lausanne, le 13 décembre 2006

### Consultation sur le projet de loi fédérale sur la promotion Suisse

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud accuse réception du projet mentionné sous rubrique et vous remercie de l'avoir associé à l'examen de cet important projet pour la promotion de la Suisse à l'étranger.

Le département vaudois de l'économie a procédé à une large consultation des milieux économiques, politiques et des partenaires concernés par ce projet.

Il ressort des prises de position une forte adhésion de l'ensemble des milieux consultés. De plus, les commentaires rejoignent, sur la grande majorité des points, la réponse commune de la CDEP. C'est pourquoi le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a décidé de se référer principalement à ce document pour répondre à la consultation susmentionnée. Cette réponse met notamment l'accent sur les éléments suivants :

- la forme juridique proposée dans la consultation fédérale, soit l'établissement de droit public, n'est pas adéquate. Une structure plus ouverte doit être privilégiée ;
- l'architecture exposée dans le projet de la Confédération ne semble pas adéquate. L'alternative proposée par le CDEP, soit la constitution de deux pôles de compétence : d'un côté "Présence Suisse et Suisse Tourisme" et de l'autre "Location Swiss Business Hub" (avec Location Switzerland et l'OSEC) nous paraît plus judicieuse ;
- les principaux objectifs de la réforme, rappelés par la CDEP, nous paraissent adéquats, notamment avec l'accent mis sur les points suivants :
  - renforcement du partenariat privé / public,
  - renforcement de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

Toutefois, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud estime que des informations complémentaires doivent être données sur les points suivants :

- Si l'établissement d'une stratégie explicite est essentiel, il convient cependant de s'entendre sur son mode de validation. Il semble primordial que les cantons soient associés à cette opération, que ce soit via la gouvernance de la future société ou par le biais d'une consultation formelle de la Confédération;

- la gouvernance formelle du système doit être calibrée de manière à faciliter les objectifs de renforcement du partenariat privé / public et de renforcement de la collaboration Confédération et cantons;
- la Confédération devrait soutenir la mise en place d'une politique de promotion des « clusters » dans les secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique futur de la Suisse (biotechnologies, technologies médicales, micro et nano technologies, technologies de l'information, notamment technologies environnementales et alimentaires). Cette politique indispensable doit apparaître explicitement dans le projet, car elle est très présente dans les politiques de développement économique cantonales et régionales (BioAlps, Zürich Mednet, BioValley, Biopolo Ticino, Medical Cluster Berne, etc.). Cet oubli surprend. En effet, la politique des « clusters » est précisément à mi-chemin entre la promotion du commerce extérieur et la promotion de l'image. Dans ce sens, la Confédération devrait se doter d'un programme de promotion de l'image orientée vers des « clusters », clairement explicité dans le projet de loi ou tout au moins dans l'exposé des motifs. Une telle politique permettrait notamment une meilleure adéquation avec les initiatives mises en place sur le plan cantonal et intercantonal (ex : plates-formes CDEP-SO).

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud prend dès lors position en faveur de ce projet, sous réserve des points susmentionnés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux commentaires des milieux vaudois concernés, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous assure, Madame la Conseillère fédérale, sa parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

**Copies**

- SELT
- Office des affaires extérieures